Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2021-273** **09/04/2021**

Date de mise en application : 09/04/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 08/05/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France)
JO du 09/04/2021

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe III) pour la région Hauts-de-France est susceptible d'être vacant.
Sa résidence administrative est fixée à Lille.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est un service déconcentré relevant du ministère chargé de l'agriculture. Sous l'autorité du préfet de région, la DRAAF coordonne et anime la mise en œuvre dans la région des politiques publiques, nationales et communautaires, relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

En particulier :

- elle contribue à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires et à leur bonne insertion dans le développement durable des territoires ;

- elle coordonne ou met en œuvre directement la politique de l'alimentation, notamment en ce qui concerne la protection de la santé des végétaux, la santé et la protection animale, la sécurité sanitaire de l'alimentation et la promotion d'une offre alimentaire de qualité ;

- elle met en œuvre au niveau régional la politique forestière.

Elle assure ces missions en lien étroit avec les directions départementales interministérielles chargées de la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs, avec les services de la région, ainsi qu'avec les opérateurs et établissements publics présents dans la région.
Elle exerce par délégation du préfet de région les missions de délégué territorial de Fragrance.
Sous l'autorité directe du ministre, elle exerce la mission d'autorité académique de l'enseignement technique agricole : la région comporte 11 établissements publics d'enseignement agricole ainsi qu'une cinquantaine d'établissements privés.
Elle participe également à l'établissement et à la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.
La DRAAF Hauts-de-France est également chargée de superviser l'activité des 4 postes (Calais port, Calais tunnel, Dunkerque, Boulogne s/Mer) des deux services d'inspections vétérinaires et phytosanitaires aux frontières (SIVEP) implantés en région qui assurent aujourd'hui 90 % des contrôles sanitaires de la façade Manche Mer du Nord depuis l'entrée en application du Brexit.
La DRAAF des Hauts-de-France regroupe un total de 404 agents (248 dans les SIVEP et le reste répartis à égale proportion entre les sites d'Amiens et de Lille).
Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional adjoint assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la DRAAF et participe au pilotage et au management de la structure. Il assure la suppléance du directeur en tant que de besoin.

Implanté sur le site de Lille, le directeur régional adjoint est particulièrement chargé :

- de représenter la direction sur le site de Lille ;

- des questions d'économie agricole : mise en œuvre de la PAC, gestion de crises, études et connaissances des systèmes de production, accompagnement des filières ;

- du pilotage du plan de relance ;

- du suivi des politiques agricoles et des moyens afférents dans les contrats territoriaux ;

- du suivi du projet de canal Seine Nord Europe ;

- du pilotage du réseau des DDT(M) ;

- du suivi des moyens du programme 215 et de la préparation du dialogue de gestion en lien avec les services départementaux concernés.

Il assure le rôle de référent régional pour l'industrie agro-alimentaire.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est requise.

Compétences recherchées :

- excellente connaissance des politiques publiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), tout particulièrement dans les domaines de l'économie agricole et de la transition agro-écologique et alimentaire ;

- bonne connaissance institutionnelle régionale et/ou départementale, et pratique du travail en relation avec le corps préfectoral ;

- aptitude au management, à la gestion de projet et au pilotage stratégique ;

- capacité d'écoute et de dialogue ;

- aptitude à la communication, au dialogue et à la négociation.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus :

Une expérience professionnelle en situation d'encadrement et de direction (directeur ou directeur adjoint) constituera un atout.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat. La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois. La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 78 000 euros et 113 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.
Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 précité.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.
Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.
Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.
Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France (tél. : 06-46-21-21-59), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.